



CERTIFICAT ADMINISTRATIF « COMITE TECHNIQUE 2018 »

CT

(À retourner obligatoirement, par courriel, elections@cdg30.fr, au plus tard le 15 janvier 2018)

Rappel :

- Les effectifs sont appréciés par rapport à la qualité d'électeurs au 1er janvier 2018.
- Se reporter à la « Fiche électeur CT » qui récapitule les conditions à remplir.
- Renseigner les effectifs

NOM COLLECTIVITE ou ETABLISSEMENT PUBLIC :

.....

Je soussigné(e), certifie que la collectivité ou établissement public ci-dessus indiqué :

emploiera à la date du 01/01/2018 **moins de 50 agents et relèvera**, de ce fait, du Comité Technique placé auprès du CDG 30 (cf. l'effectif sur le certificat administratif « effectif au 1^{er} janvier 2018 »).

emploiera à la date du 01/01/2018 **50 agents et plus, et ne relèvera pas**, de ce fait, du Comité Technique placé auprès du CDG 30 (cf. l'effectif sur le certificat administratif « effectif au 1^{er} janvier 2018 »).

a créé avant le 1^{er} janvier 2018 un Comité Technique commun :

- ▶ Une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés (ex. Ville et CCAS et/ou caisse des Ecoles) ;
- ▶ Un EPCI et ses communes membres ;
- ▶ Un EPCI et CIAS qui lui est rattaché ;
- ▶ Un EPCI, CIAS qui lui est rattaché, ses communes membres, et leurs établissements publics.

Préciser

Effectifs cumulés (stagiaires, titulaires, contractuels publics ou privés)
Collectivités rattachées au CT commun (Cf. exemples ci-dessus)

Fait à, le/...../.....
Nom et prénom et qualité de l'autorité territoriale
.....

Signature et cachet